

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DPE 25 - DGRI 7** Convention pour subvention avec l'association Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural (GRDR) dans le tiers-monde pour son projet d'adduction d'eau à Mélgué (Mauritanie).

**Mme Anne LE STRAT et M. Pierre SCHAPIRA,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR), pour l'attribution d'une subvention relative à son « projet d'adduction d'eau pérenne et gestion participative à Melgué (Mauritanie). »

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e commission, et par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e commission,

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 15.487 euros est attribuée à l'association GRDR (No SIMPA 56901, No ASTRE X04521, No dossier ASTRE 2012\_03398) pour son projet d'adduction d'eau pérenne et gestion participative à Melgué (Mauritanie).

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2012.